

# Fonds Solidaire de Filière

C'est une aide au **renouvellement forestier** et une **incitation à la transformation locale de la ressource.**

Objectif ? 

Inciter les propriétaires communaux et privés à privilégier les transformateurs locaux lors des ventes de chêne en forêt publique ou privée et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par les partenaires dans les accords nationaux et régionaux.



Aider ces mêmes propriétaires à réinvestir pour reconstituer une ressource de chêne durable par l'octroi d'un "bonus" complémentaire aux dispositifs financiers en vigueur.



Personnes éligibles ?

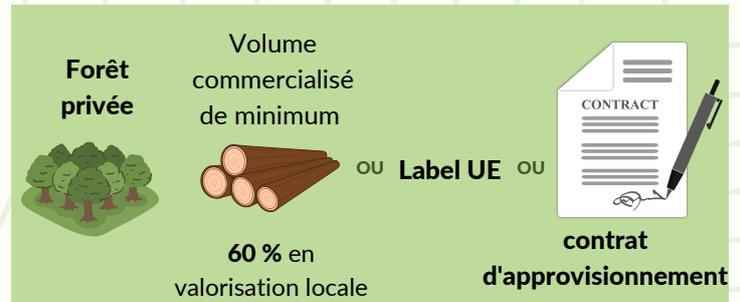
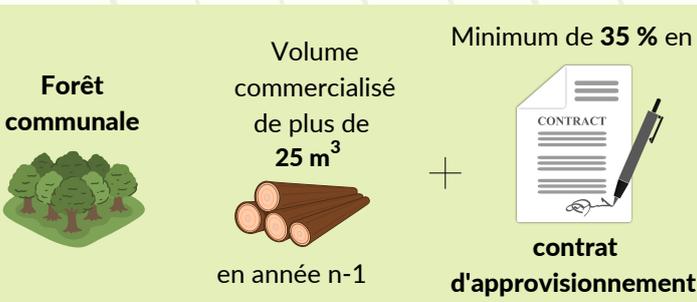
Tous les propriétaires forestiers publics (hors forêt domaniale) et privés individuels ou groupés.



Personnes physiques réalisant une reconstitution en chêne ou des entretiens sur une régénération naturelle de chêne.



Comment ça marche ?



Alimente un **compte personnel** en fonction du nombre de m<sup>3</sup> valorisés : soit en contrat d'approvisionnement, soit valorisé localement, avec ou sans label UE pour les forêts privées. Les communes ne peuvent valoriser leurs m<sup>3</sup> qu'à travers le contrat d'approvisionnement.

Forêts communales ou privées **déjà aidées par d'autres dispositifs**



Ex. : 500 à 1 500 €/ha

**Niveau de prime optimisé** afin d'atteindre environ **80 %** d'aide ou au-delà pour les peuplements sinistrés, victimes de crise sanitaire



Maximum de surface de chantier déposable : 10 ha

Forêts communales ou privées **non aidées par d'autres dispositifs**



Ex. : 1 000 à 3 000 €/ha

**Prime majorée/doublée** afin d'atteindre une aide significativement attractive



Maximum de surface de chantier déposable : 4 ha